

Commune de Padiès

Commune de Faussergues



Echelle : 1/7000

Commune de Saint-Julien-Gaulène

Commune de Saint-Michel-Labadié

Commune de Saint-Cirgue



PLU
PLAN LOCAL D'URBANISME

DEPARTEMENT DU TARN

VALENCE D'ALBIGEOIS

5 – REGLEMENT

5.2 – PIÈCES GRAPHIQUES

(Avec prise en compte de la révision allégée n°1)

MODIFICATION N°1

Enquête Publique Approuvée

26 septembre 2024 25 octobre 2024 2 décembre 2024



Légende :

- Emplacement réservé
- Secteurs définis au titre de l'article L. 123-1-16° du code de l'urbanisme :
- En cas de réalisation d'un programme de logements, 10% de ce programme doit être affecté à du logement locatif conventionné bénéficiant d'un financement aidé par l'Etat avec la validité des types de financements (PLAI, PLUS, PLS).
- Zonage du P.P.R.I du Tarn Amont
- Bâtiment remarquable à préserver au titre de l'article L. 123-1-5 7° du Code de l'urbanisme
- Bâtiment susceptible de pouvoir changer de destination
- Zonage :**
- A : Zone agricole
- A1 : STECAL
- A1X : Zone agricole à dominante d'activités, extensions mesures possibles
- AU : Zone à urbaniser (court terme)
- AU0 : Zone à urbaniser (long terme)
- AUe : Zone à urbaniser (court terme) à usage d'équipement
- ALX : Zone à urbaniser (court terme) à usage d'activités artisanales
- N : Zone naturelle - Inconstructible
- NL : Zone naturelle à dominante de loisirs
- NL1 : Zone naturelle à dominante de loisirs - Construction légères de loisirs autorisées
- U1 : Centre bourg
- U2 : Faubourgs - Secteurs pavillonnaires
- U2a : Faubourgs - Secteur pavillonnaire non raccordés à l'assainissement collectif
- UE : Secteur à usage d'équipements
- UX : Secteur à usage d'activités
- UXa : Secteur accueillant une décharge de déchets inertes

EMPLACEMENTS RESERVES AUX VOIES ET OUVRAGES PUBLICS		
N°	Désignation	Bénéficiaire
1- Emplacements réservés à des ouvrages publics		
1	Extension du cimetière	Commune
2- Emplacements réservés à des voiries		
2	Elargissement et aménagement du chemin de Ginestous	Commune
3	Elargissement de la rue de la Peyrade Basse	Commune
4	Elargissement de la rue de la Peyrade Basse	Commune
5	Aménagement d'un chemin piéton entre les Pradelles et la RD 903	Commune
6	Création d'un trottoir	Commune